



## Remarquable succès de l'introduction en bourse d'EOS imaging qui lève environ 38 millions d'euros en haut de fourchette sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

### Demande globale de 128 millions d'euros Placement global sursouscrit 3,8 fois Offre à prix ouvert sursouscrite 4,7 fois

**Paris, le 15 février 2012** – EOS imaging (FR 0011191766 – EOSI) annonce qu'au terme du placement en France et hors de France dans certains pays (à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis) qui s'est achevé le 14 février 2012, le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'OPO (« Offre à Prix Offert ») a été sursouscrit 4,7 fois et celui offert dans le cadre du Placement Global 3,8 fois, soit un montant total de souscription de 128 millions d'euros.

En conséquence, la société a choisi de fixer le prix d'émission des actions nouvelles à 6,87 euros, correspondant au haut de la fourchette de prix. En outre, au regard de la demande, EOS imaging a décidé d'exercer à 100% la clause d'extension portant ainsi le montant de l'offre à environ 38 millions d'euros (montant pouvant atteindre environ 43,61 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation consentie à Société Générale et Gilbert Dupont en leur qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre de l'opération portant sur un maximum de 828.000 actions provenant prioritairement de la cession de 370.872 actions existantes et, pour le solde, d'actions nouvelles).

Les capitaux levés lors de cette introduction en bourse sont destinés :

- principalement
  - à renforcer la force commerciale du Groupe pour accélérer sa présence à l'international sur les marchés existants et de nouvelles zones géographiques,
  - à financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement lié au développement du Groupe ; et
- à enrichir l'offre de services et d'applications innovantes du Groupe pour répondre aux besoins cliniques spécifiques et poursuivre le développement d'innovations technologiques basées sur la plate-forme EOS®.

Marie Meynadier, Directrice générale d'EOS imaging, déclare « *Je me réjouis du remarquable succès de notre introduction en bourse, qui marque une étape majeure pour EOS imaging et concrétise la reconnaissance de notre technologie dans l'imagerie ostéo-articulaire. L'excellent accueil des investisseurs permet à notre société de se déployer sur un marché de plusieurs milliards de dollars en attente d'innovation et de leadership. Je souhaite remercier très vivement l'ensemble de nos équipes et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette opération boursière, ainsi que les actionnaires qui nous ont soutenus et ceux qui nous rejoignent et partageront dès lors avec nous notre futur développement.* »



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'OFFRE

### Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 6,87 euros par action
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de EOS imaging d'environ 120 millions d'euros (pour un total de 17.402.429 actions<sup>1</sup> en circulation hors exercice de l'option de surallocation)

### Taille de l'offre et produit brut de l'émission (avant exercice de l'option de surallocation)<sup>2</sup>

- 5.520.000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre (dont 720.000 au titre de la clause d'extension)
- Le produit brut de l'émission après exercice intégral de la clause d'extension s'élève à environ 38 millions d'euros

### Répartition de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation)

- Placement global : 4.824.963 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 33,15 millions d'euros et environ 87,40 % du nombre total de titres offerts)
- Offre à prix Ouvert (OPO) : 695.037 actions nouvelles allouées au public (soit environ 4,77 millions d'euros et environ 12,60 % du nombre total de titres offerts). La fraction d'ordres A1 sera servie à 100% et la fraction d'ordres A2 ne sera pas servie

### Flottant

- Le flottant s'élèvera à environ 31,72 % du capital et pourra être porté à environ 35,54 % en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation

### Calendrier de l'Offre

- Les négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris compartiment C débuteront le 16 février sous forme de promesses d'actions
- Le règlement-livraison est prévu le 20 février 2012
- La date limite d'exercice de l'option de surallocation est fixée au 15 mars 2012, fin de la période de stabilisation

### Les partenaires de l'opération étaient les suivants :



Chef de File et Teneur de Livre  
Société Générale Corporate & Investment Banking



Chef de File et Teneur de Livre  
Gilbert Dupont



co-Chef de File  
Oddo Corporate Finance



Conseil de la Société  
Aelios Finance

<sup>1</sup> dont 278.870 actions nouvelles issues de la conversion automatique en actions des obligations convertibles en actions émises par EOS imaging

<sup>2</sup> Option de surallocation : le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 370.872 actions existantes cédées par certains actionnaires et de 457.128 actions nouvelles à émettre par EOS imaging.



### Informations publiques

Les documents juridiques et financiers relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa n° 12-054 en date du 1<sup>er</sup> février 2012 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'EOS imaging, composé d'un document de base enregistré le 19 janvier 2012 sous le numéro I.12-002 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'EOS imaging, 10, rue Mercœur - 75011 PARIS - FRANCE, et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'EOS imaging, [www.eos-imaging.com](http://www.eos-imaging.com) et de l'Autorité des marchés financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

EOS imaging attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques », et tout particulièrement le paragraphe 4.4.2 (Risque de liquidité - Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires), figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risque liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

### A propos d'EOS imaging :

Le Groupe EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS®, un dispositif médical d'imagerie révolutionnaire et breveté, fondé sur les travaux du Prix Nobel de Physique Georges Charpak. Le Groupe a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans 30 pays, dont les Etats-Unis (FDA), le Canada, l'Australie et l'Union Européenne (CE). Fort d'une base installée dans plus de 42 sites et de plus de 150 000 utilisations, EOS® bénéficie d'une reconnaissance auprès de la communauté scientifique et médicale internationale. Le Groupe a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros et emploie au 31 décembre 2011 57 collaborateurs dont une équipe R&D de 21 ingénieurs. Le Groupe est basé à Paris et dispose d'une filiale aux Etats-Unis à Cambridge, Massachusetts, ainsi que d'un bureau à Montréal (Canada) et en Allemagne.

Pour plus d'informations, consulter le site : [www.eos-imaging.com](http://www.eos-imaging.com)



### Contacts :

**Anne Renevot**  
Directeur Financier  
Tél. : +33 (0)1 55 25 61 24  
[investors@eos-imaging.com](mailto:investors@eos-imaging.com)

**NewCap.**  
Communication financière et relations investisseurs  
Sophie Boulila / Pierre Laurent  
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 91 – [eosimaging@newcap.fr](mailto:eosimaging@newcap.fr)

**ALIZE RP**  
Relations presse  
Caroline Carmagnol / Anne-Sophie Cosquéric  
Tél. : +33 (0)1 42 68 86 43 / +33 (0)6 64 18 99 59  
[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com) / [anne-sophie@alizerp.com](mailto:anne-sophie@alizerp.com)



*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions EOS imaging dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier :*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'EOS imaging ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'EOS imaging n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et EOS imaging n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par EOS imaging d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'EOS imaging ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.*

*Le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse d'EOS imaging contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques liés à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels EOS imaging est présente.*

*Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 15 février au 15 mars 2012, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions EOS imaging, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions EOS imaging et sont susceptible d'affecter leurs cours.*